

**Arrêté portant deuxième et dernière réinscription
sur la liste d'aptitude des lauréats du concours
d'accès au grade d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe**

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE CHARENTE-MARITIME,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les ordonnances 2020-351 du 27 mars 2020, 2020-1694 du 24 décembre 2020 et 2021-139 du 10 février 2021 portant dispositions relatives à l'organisation des concours et des examens d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de COVID 19,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le décret n° 2007-111 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints territoriaux d'animation de 1^{ère} classe,

Vu l'arrêté n°CAANIP2E18071 du 28 août 2018 portant ouverture au titre de l'année 2019 des concours externe, interne et de troisième voie d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n°CAANIP2E19002 du 27 février 2019 fixant la liste provisoire des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et de troisième voie d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe session 2019,

Vu l'arrêté n°CAANIP2E19004A du 8 mars 2019 fixant la composition du jury des concours externe, interne et de troisième voie d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe session 2019,

Vu l'arrêté n°CAANIP2E19009 du 27 mars 2019 fixant la liste définitive des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et de troisième voie d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe session 2019,

Vu l'arrêté n°CAANIP2E19026 du 23 mai 2019 fixant la liste des candidats admissibles aux concours externe, interne et de troisième voie d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe session 2019,

Vu l'arrêté n°CAANIP2E19036 du 21 juin 2019 fixant la liste des candidats admis aux concours externe, interne et de troisième voie pour l'accès au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe session 2019,

Vu l'arrêté n°CAANIP2E19039 du 12 juillet 2019 fixant la liste d'aptitude des lauréats du concours d'accès au grade d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe session 2019,

Vu l'arrêté n°CAANIP2E21017 du 7 juillet 2021 portant réinscription pour la troisième année sur la liste d'aptitude des lauréats du concours d'accès au grade d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe session 2019,

Vu les demandes de réinscription formulées par 9 lauréats,

Vu le consentement donné par les lauréats pour la publication de leurs données personnelles,

Sur proposition de Madame la Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime,

ARRETE

Article un :

Sont réinscrits pour une dernière fois sur la liste d'aptitude d'accès au grade principal de 2^{ème} classe à compter du 15 juillet 2022 et jusqu'au 24 septembre 2024, les 9 lauréats dont les noms suivent :

| CANDIDAT | DATE 1ERE INSCRIPTION |
|------------------------------------|------------------------------------|
| BERTHIER Céline | Du 15/07/2019 au 14/07/2021 |
| BRUN Mylène | Du 15/07/2019 au 14/07/2021 |
| GAY Laura née BOUTIN | Du 15/07/2019 au 14/07/2021 |
| KLAHR Caroline née LESTANG | Du 15/07/2019 au 14/07/2021 |
| LORMAND Delphine née THOMAS | Du 15/07/2019 au 14/07/2021 |
| PIQUET Marie Line | Du 15/07/2019 au 14/07/2021 |
| RANDRIAMBAO Estelle | Du 15/07/2019 au 14/07/2021 |
| RANGER Camille | Du 15/07/2019 au 14/07/2021 |
| VILAGINES Lydia | Du 15/07/2019 au 14/07/2021 |

Article deux :

L'ampliation du présent arrêté sera publiée sur le site internet, affichée dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, transmise à Monsieur le Préfet du Département et notifiée aux intéressés.

Article trois : Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article quatre : Madame la Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 7 juillet 2022

Le Président,

Alexandre GRENOT.

